

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 16 juin 2023

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **lundi 3 juillet 2023 à 17h00** (Restaurant « Aux Berges », 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

Ordre du jour

Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 6 février 2023

À huis clos

3. Dossier de personnel (recours) – Autorisation d'ester en justice

Séance publique

4. Approbation du compte de l'exercice 2021
5. Modernisation du département PIDAL fit – vente des anciennes machines cardio et musculation
6. Suppression d'un poste d'esthéticien(ienne) à tâche complète de 100% et sous le statut du salarié à tâche intellectuelle pour les besoins du département PIDAL spa (ancien régime, 23/11/2009)
7. Création d'un poste d'esthéticien(ienne) à tâche complète de 100% et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDAL spa
8. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche manuelle à raison de 100% pour les besoins du département PIDAL spa
9. Questions des membres du Comité
10. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



Paul Bach
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire